



Surveillés et dociles?

Par [Alexandre Klein](#)

Mondialisation.ca, 02 mai 2020

[Le Devoir \(Idée\)](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Services de renseignements](#)

C'est au tour de [Justin Trudeau](#) de se laisser séduire par les sirènes des applications de pistage. Mercredi dernier, le premier ministre affirmait que le gouvernement fédéral était en discussion avec plusieurs entreprises en vue de produire des applications de localisation des personnes ayant été en contact avec un ou une malade. Avec le déconfinement qui se profile, les dispositifs de prise en charge de la pandémie tendent à se diversifier. Aux mesures classiques de quarantaine succède la mise en place de dispositifs de contrôle inédits, qu'on aurait aisément pu qualifier de dystopiques il y a encore quelques semaines.

Après les drones équipés de haut-parleurs qu'on a vu rappeler des citoyens récalcitrants à l'ordre en Chine puis à Paris, ce sont maintenant des dispositifs de pistage qui fleurissent un peu partout à travers le monde. En France, l'application Stop-Covid est ainsi mise en avant par le gouvernement comme un outil nécessaire au déconfinement, tandis que de l'autre côté de l'Atlantique, les compagnies rivales Apple et Google sont associées pour produire une application pour remonter la chaîne de transmission. À Toulouse, une entreprise propose même des bracelets électroniques pour suivre les malades du [coronavirus](#). Nous sommes entrés, sans trop nous en rendre compte, dans une ère nouvelle, annonciatrice de ce que risque d'être le monde de demain.

Car, si partout on nous assure que ces mesures seront temporaires, l'Histoire tend à nous rendre sceptiques. En effet, les décisions prises en temps de crise sont (trop) souvent devenues les fondements du monde d'après. Ce fut le cas, par exemple, des mesures exceptionnelles adoptées aux États-Unis après le 11 septembre 2001 (le Patriot Act), ou en France dans la foulée des attentats de 2015 (l'état d'urgence), qui se sont inscrites durablement dans le droit et les usages communs de ces deux pays. Mais plus essentiellement encore, il faut se rappeler que c'est sur le modèle de la gestion de la peste que s'est établi, au cours de l'époque moderne, le mode d'organisation du pouvoir qui qualifie nos sociétés occidentales.

Le philosophe français Michel Foucault a en effet montré, dans son essai de 1975 *Surveiller et punir*, sur la naissance de la prison, que les sociétés modernes, qu'il qualifie de disciplinaires pour les distinguer de celles qui précédaient et qui reposaient d'abord sur la souveraineté, s'appuient en effet sur des dispositifs utilisés pour assurer le gouvernement des villes en temps de peste.

La clôture et le quadrillage du territoire, l'identification et la surveillance constante des individus (appelés à être « dociles », comme le rappelait récemment Geneviève Guilbault), la remontée par écrit des informations des périphéries vers le centre sont des modalités de gestions qui s'appliquent tant à Marseille en 1720 que dans un hôpital, une usine ou une école parisienne du XXe siècle. C'est pour cette raison d'ailleurs que la prise en charge de la

pandémie de COVID-19 a pu d'abord s'appuyer sur des dispositifs de contrôle et de police déjà présents dans notre quotidien : le fonctionnement de nos sociétés est basé sur le modèle de gouvernance d'une ville pestiférée. Mais rapidement, cela n'a pourtant plus suffi.

C'est que depuis plusieurs décennies déjà nos sociétés disciplinaires sont en crise, les institutions d'enfermement sur lesquelles elles s'adossaient (écoles, hôpitaux, prisons, usines) ont toutes montré leurs limites et leur besoin d'être réformées en profondeur. C'est ce qui fit dire au philosophe Gilles Deleuze en 1990 que nous étions en train d'entrer dans une nouvelle forme de société : les sociétés dites de contrôle. Moins rigides et fixes que les sociétés disciplinaires établies autour de lourdes structures institutionnelles, ces nouvelles formes d'organisation sociale reposent sur la gestion chiffrée de vastes flux d'informations et sur une autorégulation accrue des populations, plutôt que sur la rééducation individualisée des citoyens déviants. Autrement dit, elles remplacent la prison par le bracelet électronique, l'usine par l'entreprise en *open-space* et l'école par l'enseignement en ligne. Elles sont le reflet de la transformation d'un capitalisme de production et de propriété, caractéristique du XIX^e siècle, en un capitalisme de flux financiers dématérialisés, propre aux dernières années du XX^e siècle.

Or, ce sont des dispositifs relevant de cette nouvelle forme de société auxquelles nous sommes actuellement en train de vouloir recourir pour lutter contre la pandémie. Cette dernière confirme en effet l'épuisement, ou du moins notre insatisfaction à l'égard des dispositifs disciplinaires traditionnels et annonce alors la généralisation de nouveaux dispositifs de contrôle, c'est-à-dire notre ancrage définitif dans le modèle des sociétés du même nom.

C'est pour cette raison que les décisions que nous prenons actuellement sont loin d'être anecdotiques ou simplement temporaires. Elles participent au contraire de la construction du monde de demain. Et c'est pour cela que nous nous devons d'être prudents. Aristote nous rappelle en effet que la *phronêsis* (la prudence) est cette vertu qui permet de faire des choix éclairés dans des circonstances particulières, dans un moment singulier (*kairos*). Ainsi, plutôt que d'opter, dans l'urgence, pour des solutions technologiques soi-disant efficaces en matière de contrôle épidémiologique, mais certainement très coûteuses en matière de libertés publiques, prenons le temps et le soin de considérer le devenir démocratique de nos sociétés, car c'est aussi cela qui se joue dans nos choix actuels de gestion de la pandémie.

Alexandre Klein

Illustration en vedette : Capture d'écran, "Big Brother" (Wit Olszewski/Shutterstock.com)

Alexandre Klein : Unité de recherche sur l'histoire du nursing, École des sciences infirmières, Université d'Ottawa

La source originale de cet article est [Le Devoir \(Idée\)](#)

Copyright © [Alexandre Klein](#), [Le Devoir \(Idée\)](#), 2020

Articles Par : [Alexandre Klein](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca